L'infinitif de narration selon la méthode de Sherlock Holmes

Kirill Ilinski

▶ **To cite this version:**

Kirill Ilinski. L'infinitif de narration selon la méthode de Sherlock Holmes. XVII - . . , , Sep 2015, Moscou, Russie. pp.162-167. hal-03971964

HAL Id: hal-03971964
https://hal.science/hal-03971964

Submitted on 3 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Kirill ILINSKI, Université Paris-Sorbonne

L'infinitif de narration selon la méthode de Sherlock Holmes

La construction communément appelée « infinitif de narration » (IN) est une phrase qui, dans sa forme la plus canonique, inclue 4 éléments :

La conjonction *et* dont la présence est quasi-obligatoire ;

Un syntagme nominal, le plus souvent considéré comme sujet ;

Le mot *de* souvent appelé « préposition » mais dont le statut fonctionnel reste à définir ;

Un infinitif dont on évoque souvent le rôle de prédicat, parfois contesté.

Cette construction présente certaines particularités qui doivent être prises en compte si on veut en proposer une interprétation théorique (nécessairement hypothétique). Une telle interprétation devrait répondre, nous semble-t-il, au moins à quatre questions :

1. Pourquoi l'IN est quasi-obligatoirement introduit par la conjonction *et* ?

2. Qu'est-ce qui permet l'installation d'un rapport prédicatif entre le syntagme nominal et l'infinitif ? Précisons qu'il serait difficile de parler ici de la relation grammaticale sujet-verbe : quand le syntagme nominal prend la forme d'un pronom, c'est le pronom tonique qui est systématiquement choisi, et non pas le pronom atone sujet ; quant à l'infinitif, forme nominale du verbe à incidence interne, on voit difficilement comment il pourrait remplir directement la fonction de « verbe » au sens grammatical. En même temps, au niveau des effets de sens, l'action exprimée par l'infinitif est bien rendue incidente (« se dit de ») au syntagme nominal.

3. Quel est le rôle précis du mot *de* ?

4. Qu'est-ce qui explique l'effet expressif de la construction ?

Ce sont apparemment les questions 2 et 3 qui sont les plus importantes pour appréhender la spécificité de l'IN.

L'IN a reçu diverses interprétations syntaxiques ; nous allons nous intéresser à celles qui ont été proposées par la psychomécanique.

La psychomécanique est probablement la théorie la plus sensible au problème majeur de prédicativité de l'infinitif grâce à la théorie de l'incidence : l'infinitif est une forme verbale doté de support et possédant donc une incidence interne qui lui interdit, par définition, de devenir prédicat. Parfaitement conscients de ce paradoxe, les psychomécaniciens ont proposé trois hypothèses visant à résoudre la contradiction entre le statut incidenciel de l'infinitif et sa fonction dans l'IN.

La première a été formulée par Gustave Guillaume lui-même [Leçon du 18/06/1948] :

« L'infinitif a une incidence interne : il trouve en lui-même sa personne de support. Cette position de la personne de support, en lui-même, lui retire sa capacité prédicative, qui ne lui est rendue, expressivement, que par l'intervention de la préposition *de* :

Et Jacques de s'enfuir » ;

ou encore [Leçon du 11/02/1949] :

« Un infinitif ne peut pas, directement, être prédicat. Et s'il doit le devenir, expressivement – promouvoir l'infinitif à la fonction de prédicat est un moyen d'expressivité – on devra recourir à un traitement particulier, qui est de l'introduire par la préposition *de* :

Et grenouilles de se plaindre ».

De ces deux formulations, dont la lapidarité quelque peu déconcertante peut faire le bonheur d'un interprétateur, il ressort plusieurs observations qu'il y a intérêt à souligner :

Premièrement, l'infinitif remplit bien, exceptionnellement, la fonction prédicative, ce qui ne sera pas toujours le cas dans les autres analyses.

Deuxièmement, en général l'infinitif est inapte à remplir cette fonction, et ce à cause de son incidence interne (cela aurait pu également s'expliquer par son statut nominal).

Troisièmement – on le voit dans les deux citations – le mot *de* dans l'IN est bien une préposition. Si G. Guillaume emploie le mot « préposition », cela veut dire qu'il ne s'agit pas du *de* inverseur qu'on trouve dans le système de l'article : on sait que

« le mot grammatical *de* se trouve en permanence dans l'alternative de devoir se déclarer préposition ou partie composante d'article, une qualité excluant l'autre. » [Guillaume 1973 : 178]

Quatrièmement, l'infinitif prédicatif est expressif parce que « promouvoir l'infinitif à la fonction de prédicat est un moyen d'expressivité ». Là, il faut avouer qu'on reste un peu sur sa faim, l'explication étant totalement circulaire.

Enfin, cinquièmement, G. Guillaume ne propose aucune explication de la présence de la conjonction *et*.

Pour la suite de l'analyse, nous sommes obligé de recourir à des interprétations. On sait que, dans la théorie d'incidence, le rôle de toute préposition est de résoudre le problème syntaxique posé par l'incidence interne : le ressort moteur de l'installation des relations syntaxiques dans la phrase est la recherche d'un support par les éléments qui n'en possèdent pas (c'est-à-dire dotés d'incidence externe) ; un élément doté d'incidence interne, et donc déjà en possession d'un support, n'a aucune motivation pour se joindre à un autre élément de la phrase. C'est là qu'intervient la préposition dont le rôle consiste à créer un nouvel élément (un syntagme prépositionnel), à incidence externe et donc à nouveau capable de participer aux liens incidenciels dans la phrase. En d'autres termes [Ilinski 2003 : 107], la préposition construit une propriété à partir d'un référent : *mon oncle* renvoie à un référent, tandis que *de mon oncle* exprime une propriété (en l'occurrence celle d'appartenance) qui se joint naturellement

à d'autres mots dans la phrase pour obtenir un nouveau support : *le chien de mon oncle*.

On peut raisonnablement supposer que G. Guillaume, pour qui le problème de l'IN réside dans l'incidence interne de l'infinitif et qui parle bien de la « préposition » *de*, pense justement à ce rôle syntaxique de la préposition qui consiste à inclure dans la structure incidencielle de la phrase les éléments dotés de support.

Il est vrai qu'il reste une particularité qui ne reçoit pas d'explication dans cette version guillaumienne : pourquoi l'IN a choisi la préposition *de* plutôt que toute autre préposition ?

Mais, ce qui semble plus préoccupant dans cette interprétation, c'est le type d'incidence créé par l'intervention prépositionnelle : la préposition construit bien une incidence externe, mais celle-ci est toujours l'équivalent d'une incidence adverbiale (*pendant les vacances, dans le jardin*) ou adjectivale (*de mon oncle*), et jamais l'équivalent de l'incidence prédicative du verbe fini. C'est ce raisonnement, nous semble-t-il, qui peut invalider toute l'interprétation que nous venons de tenter.

Les trois autres hypothèses psychomécaniques appartiennent à G. Moignet. La première date de 1960 [Moignet 1960 : 115] :

« C'est une loi de l'infinitif français de refuser l'incidence à un support nominal : seul dans le verbe, l'infinitif – encore très proche du substantif, comme représentation du verbe à peine engagée en chronogénèse – ne peut être rapporté comme prédicat à un sujet : il n'y a pas en français de véritables « propositions infinitives » ; en corollaire, c'est la seule forme du verbe qui puisse, telle quelle, être sujet. Cependant l'interdiction peut être levée en discours, à des fins d'expressivité, et l'agent obligé de cette levée d'interdit est l'inverseur *de* :

Grenouilles aussitôt de *sauter* dans les ondes,

Grenouilles de *rentrer* en leurs grottes profondes. »

On retiendra deux points importants qui changent par rapport à la formulation de G. Guillaume :

Premièrement, G. Moignet ne parle pas clairement de l'incidence comme de l'obstacle majeur au fonctionnement prédicatif de l'infinitif : il s'agit, moins concrètement, de la « représentation du verbe à peine engagée en chronogénèse ».

Deuxièmement – et c'est là que réside la différence fondamentale entre les deux hypothèses – *de* n'est plus considéré comme préposition mais comme inverseur. Qui plus est, on lit à la même page qu'il s'agit en réalité de la préposition (*sic*!) *de* dans un rôle inversif qui transgresse largement le fonctionnement du *de* inverseur au sein de l'article partitif : cette préposition-inverseur se trouve doté(e) de pouvoirs beaucoup plus importants, presque illimités :

« souvent, quand, pour des besoins du discours, on se heurte à l'obstacle d'une impossibilité de langue, on a recours à la préposition *de* pour lever l'impossibilité : elle *inverse* un refus de langue en son contraire, en une acceptation. » [Moignet 1960 :115]

Ce *de* à capacité inversive surpuissante nous semble appartenir au nombre des trouvailles « à usage interne » en psychomécanique, et qui ont du mal à être admises par les autres courants linguistiques. En effet, si le mécanisme du fonctionnement du *de* inverseur de tension faisant partie de l'article, tout en restant hypothétique, a été décrit en détail par G. Guillaume, on ne voit pas quel serait le mécanisme permettant au même mot d'inverser, sur un plan très général, « un refus en une acceptation ».

Dans la deuxième hypothèse (1975), la plus originale, G. Moignet abandonne à la fois l'idée de *de* inverseur (qui redevient préposition) et l'idée de prédicativité de l'infinitif qui devient thème :

« L'infinitif est introduit par la préposition *de*. Elle dénonce l'infinitif comme élément nominal : elle pose ce que signifie le verbe comme un thème de parole, une chose dont il s'agit dans la circonstance du discours. La valeur narrative n'est qu'un effet de sens, qui résulte du fait que la production du thème en cause vient en conclusion d'un précédent récit.» [Moignet 1975 : 132]

Dans la forme canonique de l'IN qui inclue un syntagme nominal et l'infinitif, il s'agit d'une simple juxtaposition de deux thèmes ou, à la même page, de deux phrases nominales, le rapport entre les deux ne représentant qu'un effet de sens tardif :

« Qu'il résulte de la juxtaposition d'un substantif ou d'un pronom et d'un infinitif introduit par *de*, un arrangement syntaxique par lequel il est suggéré que l'élément nominal signifie un actant par rapport au comportement évoqué par le verbe à l'infinitif ne crée pas, pour autant, la relation prévue par le système de la langue qui est celle de verbe à sujet. » [*ibid.*]

Quant à la préposition *de*, son rôle n'est pratiquement pas évoqué, même si on comprend qu'il s'agit d'une véritable préposition qui, d'une part, relaie le mécanisme d'incidence là où celle-ci ne peut pas s'installer naturellement, et d'autre part, est incapable de créer une incidence discursive de type prédicatif :

« La préposition n'intervient en français que hors de l'efficience du système incidenciel : ce ne saurait être le cas pour la fonction fondamentale de prédicat, qui relève au premier chef du système de l'incidence du verbe à un support nominal. » [*ibid.*]

Mis à part ce rappel d'ordre général, on n'apprend rien ni sur les raisons du choix de la préposition *de*, ni sur son rôle précis dans l'IN. Ce serait, en effet, difficile de réduire ce dernier à dénoncer « l'infinitif comme élément nominal » (pour cela, l'infinitif n'a pas besoin de préposition).

Enfin, la troisième version de G. Moignet, la plus intéressante nous semble-t-il, et radicalement différente des deux premières, figure dans son ouvrage posthume de 1981. Ici, l'infinitif retrouve sa fonction de prédicat, et le mot *de* son statut d'inverseur. Or, cette fois-ci il ne s'agit plus de l'inverseur surpuissant de la version précédente, mais de l'inverseur comparable à celui de l'article partitif [Moignet1981 : 66] :

« On parle cependant de sujet à propos de certains tours où l'infinitif assume la fonction de prédicat.

Ainsi dans le tour dit « infinitif de narration » :

Et grenouilles de se plaindre,

où le substantif passe pour être le sujet du verbe. On notera que l'infinitif est introduit par la particule *de*, ce qui dénote une fonction nominale et dit clairement, en tout cas, qu'il ne s'agit pas du rapport du verbe au substantif sujet, défini par une incidence immédiate. (…) La particule *de*, qui n'est pas une préposition (elle en est une transcendance comparable à celle que fournit l'article partitif …), joue ici aussi le rôle d'un inverseur. Il inverse la virtualité du mode infinitif et l'oriente en direction de l'actuel : l'infinitif peut alors devenir le substitut expressif d'un temps narratif.»

C'est essentiellement à partir de cette troisième version de G. Moignet que nous proposerons notre propre hypothèse. Mais, au préalable, soulignons encore une fois que les deux problèmes majeurs de l'IN sont la fonction prédicative de l'infinitif et le rôle du mot *de*. On vient de voir trois interprétations différentes de ce rôle :

• *de* préposition ;

• *de* inverseur qui inverse un refus en langue en une acceptation ;

• *de* inverseur de tension au sens classique du terme.

La première interprétation explique comment on peut obtenir une incidence externe à partir de l'infinitif, mais n'explique nullement comment cette incidence peut prendre la forme prédicative.

La deuxième interprétation se fonde sur une idée qui peur paraître séduisante mais dont le mécanisme n'a jamais été explicité et qui reste donc totalement déclarative.

Enfin, la troisième interprétation fait intervenir, au contraire, une notion solidement établie dans la linguistique, mais qui n'explique pas comment, à travers l'inverseur *de*, l'infinitif peut être rendu incident au sujet, l'inverseur de tension n'intervenant pas dans le mécanisme incidenciel : dans *il aime le pain / il mange du pain*, le statut incidenciel de *le pain* et de *du pain* est identique.

C'est là que nous proposons de faire appel à l'héritage du célèbre Sherlock Holmes qui insiste à plusieurs reprises (*Le signe des Quatre, Le soldat blafard, Le diadème de béryls*) sur la même idée : « Lorsque vous avez éliminé l'impossible, ce qui reste, si improbable soit-il, est nécessairement la vérité. »

En l'occurrence, si aucune hypothèse n'arrive à expliquer comment le mot *de* participe à l'établissement de l'incidence prédicative de l'infinitif au sujet, c'est qu'elle n'y participe pas du tout. Alors l'hypothèse sur l'IN prend la forme suivante :

1. L'incidence prédicative de l'infinitif s'établit sans aucun moyen explicite, « par effraction », simplement parce que le destinataire n'a pas d'autre choix que de l'établir, sachant qu'il n'y a, dans la phrase, qu'un seul candidat plausible au rôle de prédicat, et qui est l'infinitif. Une telle « effraction » serait loin d'être un cas unique : il se passe à peu près la même chose, à un niveau plus ou moins habituel, dans le cas du substantif épithète (*une caméra espion*), du syntagme nominal complément circonstanciel (qui est une fonction essentiellement adverbiale) (*la nuit tous les chats sont gris*), des combinaisons prépositionnelles (*ce sera pour après la fête*), etc. Dans tous ces cas, il s'établit une incidence « par effraction », c'est-à-dire non prévue par

la langue, sans aucun outil explicite de compensation et selon des mécanismes plus ou moins complexes.

2. L'effet expressif de l'IN s'explique justement par l'établissement d'un rapport incidenciel « hors norme » : on sait que la violation des normes canoniques représente une source d'expressivité.

3. Le mot *de* est bien un inverseur de tension au sens le plus classique du terme qui se charge exactement du même rôle que dans l'article partitif.

Selon notre hypothèse, l'infinitif – qui, dans le français contemporain, s'emploie sans article – comporte un cinétisme comparable à celui du substantif employé avec l'article défini (ce qui était d'ailleurs, dans l'ancienne langue, également le cas de l'infinitif) : si rien n'arrête ce cinétisme, l'infinitif tend à présenter la notion verbale dans son ampleur maximale (cela correspond à l'*universel* chez Guillaume et au sens générique dans une terminologie plus habituelle). L'intervention de l'inverseur *de* permet d'obtenir le sens du « singulier » (= spécifique), exactement comme dans le cas de l'article partitif. Cet effet est surtout visible quand l'infinitif est employé comme sujet : dans ce cas, les deux constructions – avec et sans *de* – sont possibles, mais « dès que la phrase s'applique à un fait particulier, l'infinitif se fait précéder obligatoirement de la préposition de : - « Et de penser à toi me soutiendra. » [Martin 1971 : 32]. Même si R. Martin exagère quelque peu le caractère obligatoire de l'intervention du mot *de* (on trouve notamment des contre-exemples chez Grevisse 1997 : 309-310), globalement cette observation s'avère juste.

Or, l'une des constantes de l'IN qui se vérifie, paraît-il, sur l'ensemble du corpus, c'est que son sujet a toujours une valeur d'emploi spécifique (selon la terminologie de M. Wilmet, il est en extensité minimale) [Englebert 1998 : 58]. Le rôle de l'inverseur *de* consiste donc simplement à ramener l'extensité de l'infinitif au même niveau que celle du sujet : démarche préalable nécessaire à l'installation du rapport prédicatif entre ces deux éléments. On voit que cette hypothèse est assez proche de la dernière version de G. Moignet où *de* « inverse la virtualité du mode infinitif et l'oriente en direction de l'actuel » [Moignet1981 : 66].

4. Enfin, la présence quasi-obligatoire de la conjonction *et* s'explique, pour nous, par la nécessité de renforcer la légitimité grammaticale de la phrase : une phrase fondée sur une incidence prédicative obtenue « par effraction » est perçue comme moins légitime qu'une phrase à structure canonique. Comme la coordination n'est possible qu'entre des éléments possédant le même statut fonctionnel, l'établissement – à l'aide d'une conjonction de coordination – d'une relation explicite de coordination avec les phrases précédentes, permet d'insister sur le statut égal de l'IN par rapport aux autres phrases du texte narratif et d'améliorer ainsi sa légitimité syntaxique.

Littérature

Englebert Annick (1998) *L'infinitif dit de narration*, Paris, Bruxelles : Duculot

Grevisse Maurice (1997) *Le Bon Usage*, Paris : Duculot

Guillaume Gustave (1945) « Logique constructive interne du système des articles français ». *Langage et science du langage* (1964), Paris / Québec : 167-183

Guillaume Gustave (1946-1949) *Leçons de linguistique*, Québec : P.U.L., 1973

Ilinski Kirill (2003) *La préposition et son régime*, Paris, Honoré Champion

Martin Robert (1971) *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck

Moignet Gérard (1960) « La suppléance du verbe en français », *Français Moderne*, XXVIII : 13-24 et 107-124

Moignet Gérard (1975) « Existe-t-il en français une proposition infinitive ? », *Grammaire générative, transformationnelle et psychomécanique du langage*, Lille, P.U.L. : 111-133

Moignet Gérard (1981) *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck